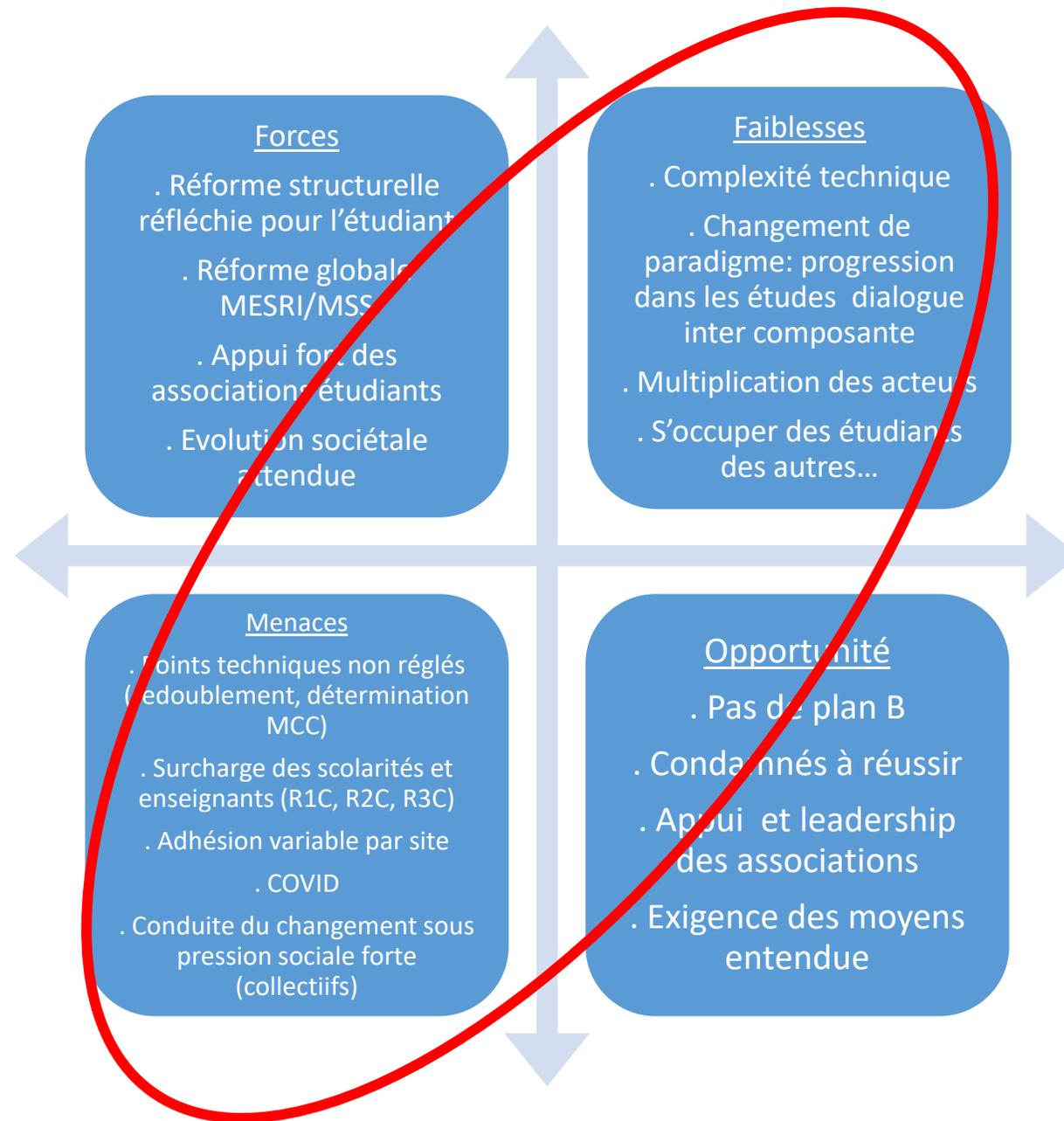


Réforme accès santé R1C

Une véritable transformation universitaire

Mise en place du PASS et de la mineure santé des L.AS



Textes réglementaires

- Arrêté et décret du 4 novembre 2019 **relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique**
- Arrêté du 13 décembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique **pour les personnes titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un Etat autre qu'un Etat membre de l'Union européenne**, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre ou pour les personnes ayant accompli des études en vue de ces titres ou diplômes
- Décret du 13 juillet 2021 **portant adaptation de certaines conditions d'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année universitaire 2020/2021**
- Arrêté du 22 octobre 2021 **modifiant l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique**

2 voies d'accès

P
A
S
S

Majeure santé



Mineure Disciplinaire

L
·
A
S

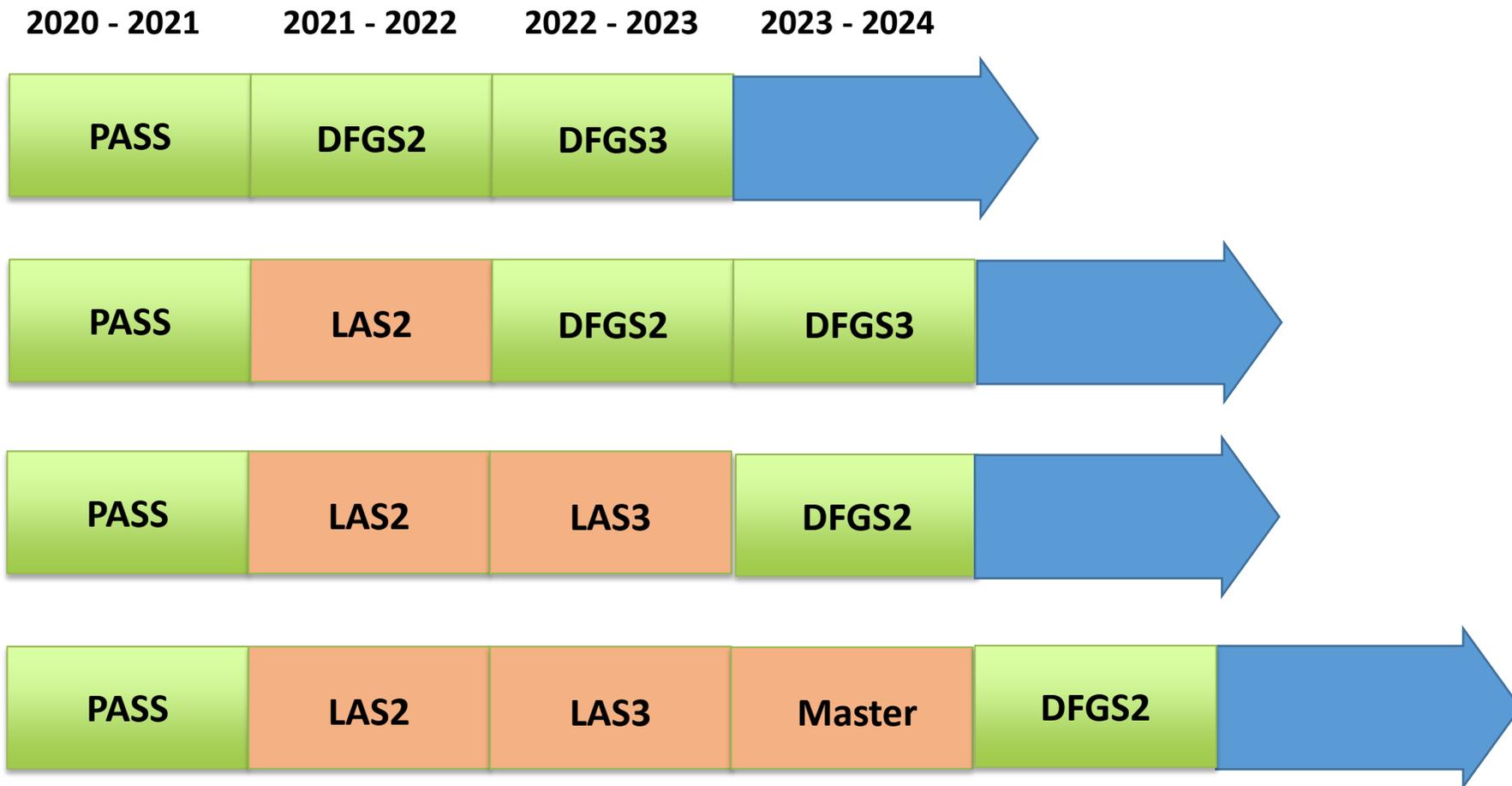
Licences des universités
Différents champs disciplinaires



Mineure Santé
=
Minimum 10 ECTS

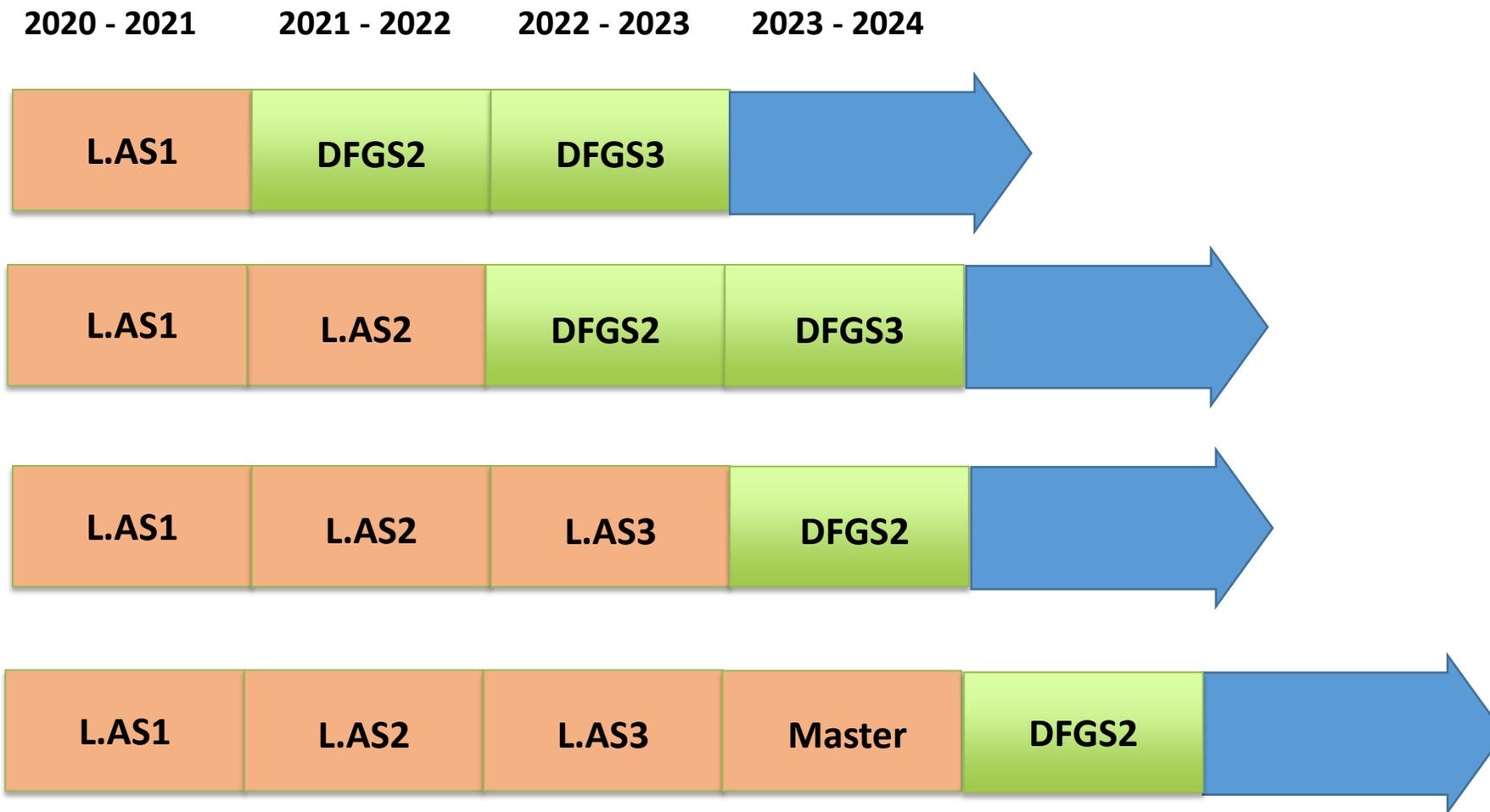
EXEMPLES DE PARCOURS

INSCRIPTION EN PASS vers CURSUS SANTÉ



EXEMPLES DE PARCOURS

INSCRIPTION EN L.AS vers CURSUS SANTÉ



30 mois de recul...

- 2019-2020 : Mise en place
 - groupe R1C local (université)
 - groupe R1C national avec comité de suivi plénier
- 2020-2021 et 2021-2022 : Fonctionnement et adaptations
 - Enquêtes et rapports AN (avril 21), Sénat (Mai 21 et Mars 22), IGESR (janvier 22)
 - Enquêtes R1C
 - GT R1C national (juillet et septembre 21)
 - Arrêté modificatif d'octobre 21 à prendre en compte

http://www.senat.fr/commission/cult/missions_d_information/2022_mi_actualisation_reforme_etudes_de_sante.html

Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant celui du 4 novembre 2019 (accès santé)

- Précisions sur les ECTS
- Précisions sur les oraux
- Précisions sur l'orientation
- Ajout d'un article : Article 15 bis
 - Mise en place d'une commission de suivi pédagogique et réglementaire

Les leçons de 2020-2021 : points d'attention

- Communication vers les étudiants
- La définition des capacités d'accueil
- Les répartitions MMOP entre PACES/PASS/LAS123/...
- Les M3C et les maquettes de PASS/LAS1
- Les oraux
- La filiarisation PASS/LAS1 vers LAS2 pour 2^{ème} chance, gestion COVID

Autres points d'attention

- Déficit de l'attractivité pharmacie et maïeutique
- ParcoursSup – Apogée
- Etudiants à parcours étranger : voie accès direct / PASS
- Introduction de nouvelles docimologies
- Evolution vers tout L.AS

Accompagnement de la réforme : AAP Hybridium Licences Santé R1C

Objectifs principaux :

- La continuité pédagogique : Hybridation (distanciel /présentiel) et Flexibilité
- Accompagner la R1C

Principes :

- Constitution d'une **bibliothèque nationale de contenu et d'activités** de formation dématérialisé pour le 1^{er} cycle :
 - Mutualisation
 - Capsules de formation normalisées (auto-évaluation)
 - Indexation des capsules
 - Banques de questions
- **Former les formateurs** à la pédagogie numérique (parcours hybrides, classes inversées)
- **Échanger les pratiques** et partager les expériences à l'échelle nationale

FlexiSanté : Différents kits d'expérimentation

Modules transversaux

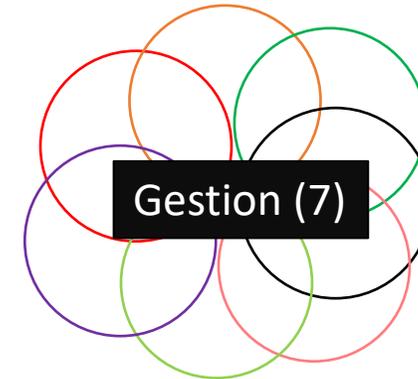
Anglais
Préparation aux oraux
Orientation métiers de la santé



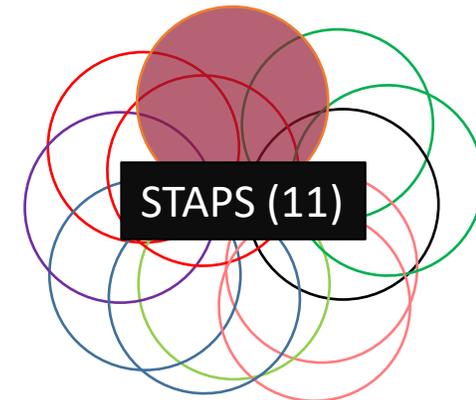
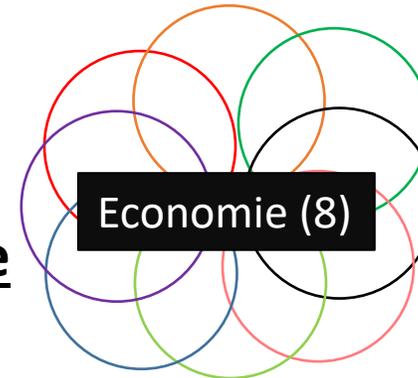
Mineure Santé des L.AS



Mineure Disciplinaire du PASS



Angers, Rouen, Rennes, UP

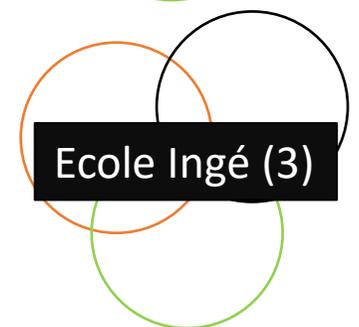


Grenoble, Rouen, Angers, Clermont, Nice, Reims, St Etienne, Paris Nord, Orléans, Brest, UP

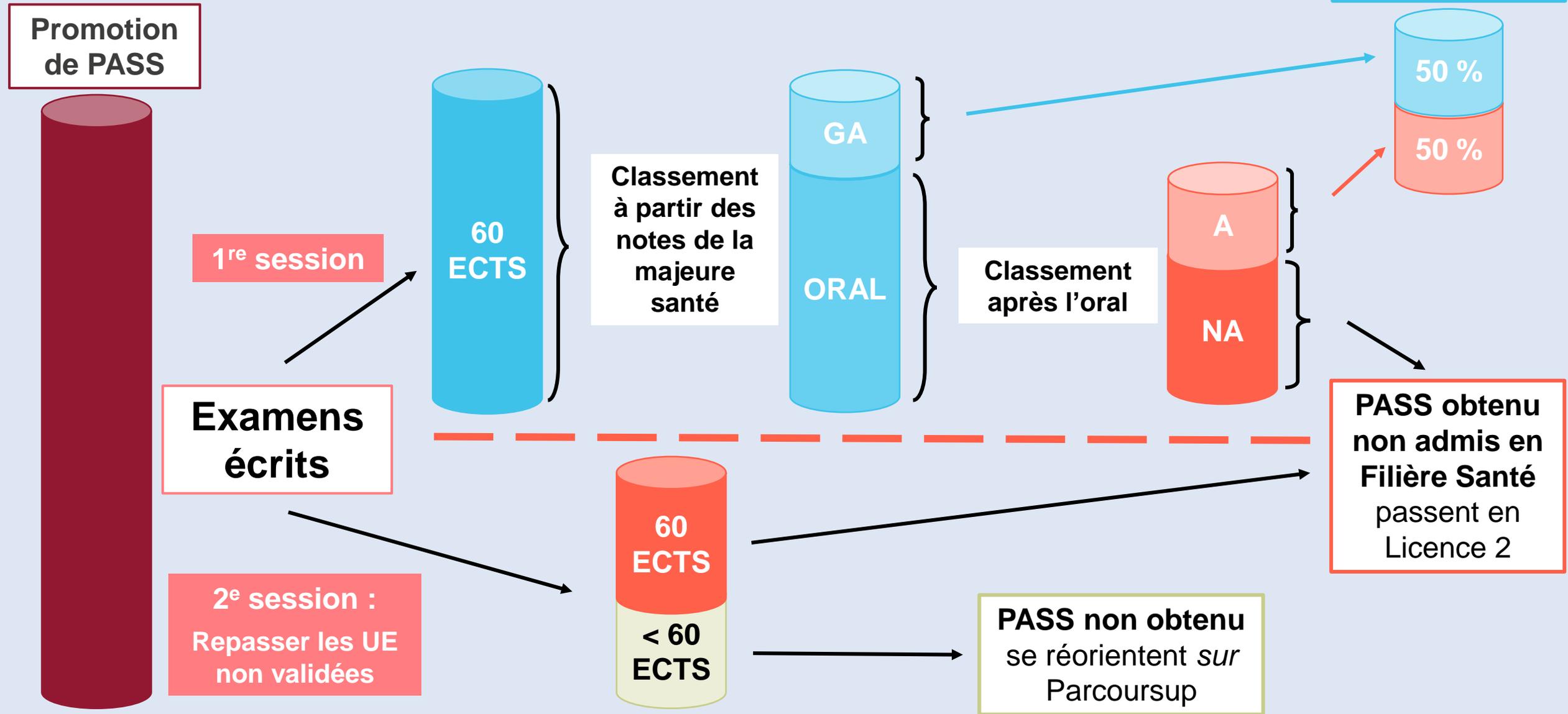
Mineure Disciplinaire ouverte



Rouen, Lyon1, UP



Du PASS vers une 2^{ème} année de santé



Promotion de PASS

1^{re} session

Examens écrits

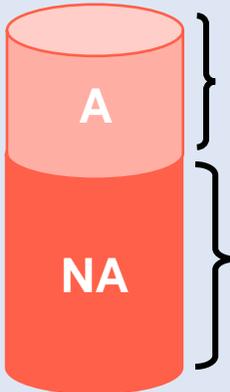
2^e session : Repasser les UE non validées



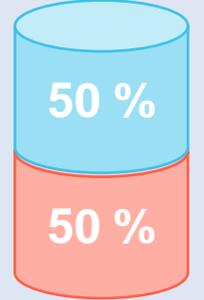
Classement à partir des notes de la majeure santé



Classement après l'oral



Places en 2^e année de santé



PASS obtenu non admis en Filière Santé passent en Licence 2

PASS non obtenu se réorientent sur Parcoursup

